



Délibération n°04/CT/2023 du 25/01/2023 portant approbation de l'opération intitulée « Acquisition d'équipements de protection individuelle pour le centre d'incendie et de secours au titre de l'année 2023 », approuvant le plan de financement

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifié portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, notamment les articles R 2334-27 et R 2334-30 I ;
- VU** Le courrier n°HC/111459/DIE/BFC du 20 décembre 2022 relatif à l'appel à projets 2023 de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- VU** l'avis rendu par la direction de la protection civile ;
- VU** le budget principal ;
- VU** le devis 23D 010/2 du 18 janvier 2023 émanant de la société « Aménagement import services » (AIS) ;

Considérant que comme chaque année, des équipements de protection individuelle (EPI) doivent être achetés compte tenu des besoins en la matière ;

Considérant les taux applicables aux catégories d'opérations subventionnables au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) conformément à l'annexe 1 à l'appel à projets 2023 de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

Considérant le montant du devis 23D 010/2 du 18 janvier 2023 émanant de la société « Aménagement import services » (AIS) ;

Considérant l'avis rendu par la direction de la protection civile ;

Ouï l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 25 janvier 2023

ADOpte

Article 1 : Le conseil municipal approuve l'opération intitulée « Acquisition d'équipements de protection individuelle pour le centre d'incendie et de secours au titre de l'année 2023 ».

RF
HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/01/2023
987-200015097-20230125-DEL_2023_04-DE

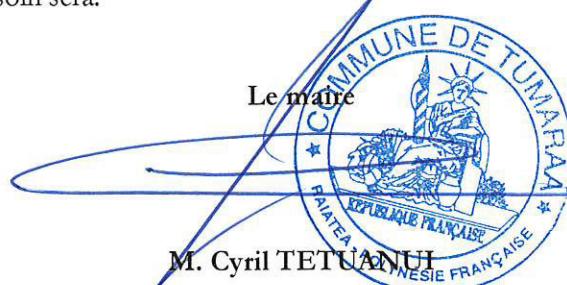
Article 2 : Le conseil municipal approuve le plan de financement :

Financement	Taux de participation sur la base du montant HT de l'opération	Montant HT (en Fcfp) de l'opération	Taux de participation sur la base du montant TTC de l'opération	Montant TTC (en Fcfp) de l'opération
Etat (DETR)	40,00%	512 584 FCFP	34,19%	512 584 FCFP
Commune	60,00%	768 876 FCFP	65,81%	986 735 FCFP
Montant de l'opération		1 281 460 FCFP		1 499 319 FCFP

Article 3 : La dépense est imputable au compte 21568 de la section d'investissement du budget principal.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-2 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès des services de la commune de Tumaraa. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois vaut décision de rejet. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.



Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le maire de la commune de Tumaraa certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

RF
HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/01/2023
987-200015097-20230125-DEL_2023_04-DE

Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date de la séance	Date de publication sur le site Internet (1)	Date de transmission à la subdivision administrative des îles Sous-le-Vent	Date du rendu exécutoire
19 JAN. 2023	19 JAN. 2023	25 JAN. 2023	30 JAN. 2023	30 JAN. 2023	30 JAN. 2023

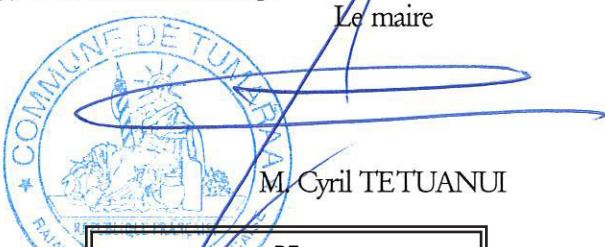
Le 25 janvier 2023 à 7h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Tevaitoa en séance publique sous la présidence de monsieur Cyril Tetuanui, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme Hinarava Davida a été désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum ayant été atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers	Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration donnée à
En exercice	27	TE TUANUI Cyril	X	
Présents	19	AMIOT Serge	X	
Absents	08	TEHUIOTOA Noëla	X	
Procurations	03	DEHORS Raimana		X
Pour	22	DAVIDA Hinarava	X	
Contre	00	SHAN Gabriel	X	
Délibération N°04/CT/2023 portant approbation de l'opération intitulée « Acquisition d'équipements de protection individuelle pour le centre d'incendie et de secours au titre de l'année 2023 », approuvant le plan de financement	TAUTOO Philomène	X		
	MAI Alfred	X		
	GUILLOUX Pitate		X	TAEAE Micheline
	TERAIHAROA Pierre		X	
	EBERA Léontine	X		
	TAURAA Come	X		
	PEU Yvette	X		
	TAEAE Micheline	X		
	HOLMAN Gérard		X	DAVIDA Hinarava
	TEHAAI Christian	X		
	TARATI Tina	X		
	TEHEIURA Séraphin	X		
	RAAPOTO Tihoni	X		
	OLDHAM Constance		X	TAURAA Come
	COLOMOS Moemoea	X		
	GOLTZ Gérard		X	
	TEFAATAU Teddy	X		
	ATIU Gaëtan	X		
	DRUART Jacqueline		X	
	HOPARA Rino	X		
	LIKAOU Johan		X	

(1) www.commune-tumaraa.pf



RF
PO HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/01/2023 987-200015097-20230125-DEL_2023_04-DE

Le secrétaire de séance



Mme DAVIDA Hinarava